

En prison ? Ils préparent des attentats, ils violent leur propre fille au parloir...

écrit par Maxime | 12 octobre 2017

L'emprisonnement préventif des djihadistes supposerait également de revoir les conditions de l'emprisonnement. Une bonne excuse pour ne pas agir est en effet, actuellement, de prétendre que la prison est un lieu de radicalisation, donc que ça n'arrangera rien. Il faut donc que ça cesse d'être le cas.

Manuel Gomez s'indigne à juste titre de cette situation : <http://ripostelaique.com/en-france-des-musulmans-peuvent-preparer-des-attentats-depuis-leur-prison.html>

En effet, un attentat islamiste a été évité de justesse, après avoir été préparé depuis la prison.

Ce n'est pas la première fois que la prison donne l'occasion à des djihadistes de préparer un attentat.

Cette affaire intervient alors que vient juste d'être rendu un arrêt de la cour administrative d'appel de Paris, qui refuse la sortie du territoire français et décide l'assignation à résidence d'un individu qui était autrefois incarcéré*. Selon les renseignements, avec des comparses, il envisageait un attentat ferroviaire fin 2014, donc juste avant l'attentat de Charlie Hebdo.

Cela veut donc dire que trois ans plus tard, les mêmes problèmes se posent encore donc n'ont pas trouvé de solution.

Quel rôle jouent les aumôniers autorisés dans les prisons ? La question n'est apparemment jamais vraiment posée, ou rarement évoquée. Tabou ? Qu'on ne nous dise pas que la laïcité empêche toute intervention dans ce domaine, puisque la Déclaration de 1789 permet de limiter la liberté religieuse y compris de

façon préventive.

On constate aussi des pratiques incroyables comme un viol éventuel dans un parloir (ce qui suppose, pour que l'accusation soit crédible, une liberté excessive laissée aux détenus au parloir).

<http://www.rtl.fr/actu/societe-faits-divers/somme-un-pere-accuse-d-avoir-viole-sa-fille-au-parloir-d-une-prison-7790147204>

On sait que plein d'objets peuvent entrer en prison, des ordinateurs, des portables...

<https://mctv.fr/mon-mag-politique-societe/societe/prisons-90-detenus-portable-acces-internet-0411/>

Il serait temps de mettre de l'ordre là-dedans en faisant des prisons des sortes de monastères laïques où les gens seraient coupés du monde pour venir à la sagesse. Des maîtres zen pourraient les guider afin de les libérer de la haine, avec pour seules activités autorisées les activités manuelles ne nécessitant aucun objet dangereux et non violentes, ainsi que la lecture des philosophes des Lumières. Il serait aussi concevable, quoique politiquement incorrect, d'organiser des stages de blasphème afin d'être sûr que les individus concernés ne sont plus dangereux à leur sortie de prison (autrement, il ne faut pas qu'ils en sortent).

Ce qui implique notamment :

Adieu aux formations cuisine avec couteau pour poignarder surveillants ou détenus chariatiquement incorrects :

<http://resistancerepublicaine.com/2017/06/23/prison-de-lile-de-re-le-detenu-en-formation-cuisine-tente-degorger-un-surveillant/>

Adieu aux cours de boxe

<http://resistancerepublicaine.com/2017/04/20/ils-enseignent-la-boxe-aux-detenus-pour-quoi-faire/>

Il ne faut pas que les délinquants puissent conserver leurs conditions de vie antérieures si on veut réellement les amender pour qu'ils puissent sortir un jour de prison, au lieu d'être éliminés physiquement.

Sinon, les prisons ne servent à rien.

La justice publique a pris le relais de la justice privée, où la victime disposait de son adversaire et pouvait éventuellement le mettre à mort. La prison a des promesses à tenir pour que l'état de culture présente un avantage sur l'état de nature.

Nicole Belloubet considère qu'il y a urgence dans ce domaine après la découverte récente d'un projet d'attentat de la part de deux personnes sur le point de sortir de prison. Il est temps de s'en rendre compte.

<http://www.europe1.fr/politique/nicole-belloubet-nous-faisons-un-effort-considerable-sur-le-enseignement-penitentiaire-3459989>

Selon Europe 1, elle a déclaré : « nous faisons un effort tout à fait considérable sur le renseignement pénitentiaire, avec des créations d'emplois » et « a salué le travail du personnel pénitentiaire dans cette affaire, « premiers agents de la lutte contre la radicalisation ». « C'est grâce à ces techniques de renseignement que l'on a pu s'apercevoir de ce qui était préparé » ».

Bref, les pouvoirs publics font du cas par cas, de l'artisanal, alors qu'il y a selon toute vraisemblance des dizaines de milliers de candidats au terrorisme islamique en France. Il faut passer à l'industriel dans ce cas-là...

Les moyens mis en œuvre seront-ils vraiment efficaces ?

Quid du coût pour le contribuable, quand on sait déjà la fortune que coûte un Abdeslam en prison (moyens technologiques, personnel de surveillance...) ?

<http://www.20minutes.fr/societe/1835287-20160427-isolement-droit-visite-cameras-toutes-questions-autour-detention-abdeslam>

D'ailleurs, on attend quoi pour le juger ?

Dans le chapitre 36 de la seconde partie du Rouge et le Noir, Stendhal fait dire à Julien Sorel qui vient de tirer avec un pistolet sur Madame de Rênal :

« ma foi, tout est fini (...) dans quinze jours, la

guillotine ».

On en est loin désormais...

Est-ce que vraiment la dépense publique est nécessaire pour ce genre d'individu au sens de la Déclaration de 1789 ?

Art. 13. –

Pour l'entretien de la force publique, et pour les dépenses d'administration, une contribution commune est indispensable : elle doit être également répartie entre tous les citoyens, en raison de leurs facultés.

Art. 14. –

Tous les Citoyens ont le droit de constater, par eux-mêmes ou par leurs représentants, la nécessité de la contribution publique, de la consentir librement, d'en suivre l'emploi, et d'en déterminer la quotité, l'assiette, le recouvrement et la durée.

Art. 15. –

La Société a le droit de demander compte à tout Agent public de son administration.

Est-ce que, dans la France de demain, une grande partie de la population sera rémunérée pour surveiller des terroristes et s'assurer qu'ils ne passent pas à l'action ? Créer des emplois, c'est bien, mais quand c'est de l'emploi public, il faut que la dépense ait une certaine rationalité, que ça en vaille la peine. Va-t-on créer un ministère de la surveillance des djihadistes? On voit bien que ça ne peut pas durer longtemps comme ça car les terroristes n'apportent rien au corps social.

C'est toute la politique pénale qu'il faut revoir en posant la question de l'utilité de la prison, des conditions de détention et de la remigration pour les délinquants étrangers. Se pose aussi la question de conventions internationales à conclure avec des Etats de l'OCI pour que des individus voulant vivre selon la charia puissent avoir leur nationalité, vivre dans ces pays selon les lois d'Allah et ne plus être Français.

* CAA de PARIS 3 octobre 2017 : des "notes blanches" des services de renseignement établissent qu'« à la suite de son incarcération au centre de détention de Bapaume (Pas de Calais), le 16 août 2011, pour des faits de droit commun, M. A... s'est fait

remarquer, en 2014, pour sa pratique radicale de l'islam ; qu'il a présenté une demande pour intégrer la même aile de détention que deux autres détenus, qui ont tenté d'organiser une prière collective au sein de l'établissement ; que ces notes mentionnent également que M. A... projetait avec ces deux autres détenus de réaliser une action violente sur le territoire national, visant le réseau ferroviaire pour les fêtes de fin d'année 2014, et qu'ils auraient pris des renseignements concernant le degré de sécurité de la ligne ferroviaire visée par le biais de connaissances situées à l'extérieur de la prison ; qu'en outre, ces notes révèlent que l'intéressé a présenté une demande de passeport, le 25 juin 2015, deux jours avant sa sortie de prison ».